



**Le Professeur Gervais Mendo Ze mis aux arrêts depuis 2014 devra désormais faire l'objet d'une surveillance particulière à la prison centrale de Kondengui, sinon il pourrait se donner la mort.**

« Si vous me voulez mort en prison, je le ferai et je quitterai le pays pour vous », a lancé l'ex patron de l'Office national de Radio et télévision, cité par le lanceur d'alerte Paul Chouta. L'ancien ministre délégué auprès du ministre de la Communication réagissait ainsi hier au tribunal criminel spécial (TCS), juste après l'annonce de sa peine de 20 ans de prison.

En effet, cette peine a été prononcée hier soir à Yaoundé par le Tribunal criminel spécial (TCS) contre l'ex Directeur Général de la CRTV.

Le professeur Gervais Mendo Ze doit par ailleurs verser une amende de 15 milliards de FCFA au trésor public à titre d'amende.

Ses coaccusés ont également écopé des peines d'emprisonnement. 18 ans pour l'ancien Ministre des finances Polycarpe Abah Abah, pour Akono ZE, pour AMANG Betegni (99 millions d'amende). Tous accusés entre autres de détournement en coaction de plus d'un milliard de Francs CFA dans des actes paiement de "primes et gratifications injustifiées" aux personnels de la CRTV .